

"eCall"-sauver des vies grâce aux technologies de communication embarquées dans les véhicules



eCall, le système de sécurité qui appelle automatiquement les services d'urgence en cas de grave accident de voiture, est prêt à être déployé dans toute l'Europe. Même si vous êtes inconscient, le système informera les services de secours de la localisation exacte du lieu de l'accident et l'ambulance se rendra immédiatement sur place. eCall sauvera des vies et permettra de réduire la gravité des lésions corporelles de dizaines de milliers de blessés. Toutes les fonctionnalités techniques du système eCall sont maintenant au point. La Commission redouble d'efforts afin d'accélérer le déploiement de cette technologie, avec pour but que le système soit opérationnel dans toute l'Union européenne (UE) d'ici 2015. Les Etats Membres, les constructeurs automobiles, les opérateurs télécom et les centres d'urgences doivent maintenant agir de concert afin qu'eCall fonctionne sans interruption sur tout le territoire de l'UE pour 2015.

eCall: les voitures appellent le 112

Dès que le système eCall de votre voiture détecte un choc violent suite à un accident, il appelle automatiquement le centre d'urgence le plus proche et lui transmet les coordonnées exactes du lieu de l'accident ainsi que d'autres informations. En appuyant sur un bouton, eCall peut également être activé manuellement (par les témoins d'un accident par exemple).

Que l'appel soit activé manuellement ou automatiquement, il y aura toujours une connexion vocale entre le véhicule et le centre de secours, en plus de la transmission automatique d'autres données. Tout passager conscient est donc à même de répondre aux questions du centre d'appel et de donner de plus amples informations sur l'accident.

eCall et le carnage sur les routes

Il est urgent de prendre des mesures pour réduire les chiffres de mortalité et de blessés sur les routes de l'UE. En 2010, près de 31.000 personnes y ont trouvé la mort et environ 1,5 million de personnes ont été blessées lors des quelques 1,15 million d'accidents de la route enregistrés uniquement sur

le réseau de l'Union européenne.

Si les services de secours sont directement informés lors d'un accident et qu'ils en connaissent les coordonnées exactes, leur temps d'intervention est réduit de 50% dans les zones rurales et de 40 % dans les zones urbaines. Grâce à ce temps gagné, eCall devrait sauver des centaines de vies humaines chaque année sur les routes d'Europe et permettre à des dizaines de milliers de blessés d'être soignés plus vite, permettant de réduire la gravité des lésions corporelles, et leur offrant ainsi de meilleures chances de guérison. Arriver plus rapidement sur les lieux d'accidents permet également de les sécuriser immédiatement, de réduire les risques d'autres accidents, d'embouteillages, et de diminuer la consommation de carburant et l'émission de CO₂.

En termes économiques, les pertes provoquées par ces accidents s'élèvent à plus de 130 milliards d'euros par an. Si chaque voiture était équipée du système eCall, l'Union européenne économiserait plusieurs milliards d'euros chaque année.

Le numéro unique d'appel d'urgence européen 112, le numéro E112 et le système "eCall".

- Le numéro unique d'appel d'urgence européen 112 peut être appelé gratuitement dans toute l'Union européenne en cas d'urgence, à partir d'un téléphone fixe ou mobile. Appeler le 112 doit permettre de bénéficier du même niveau de service que ceux disponibles à partir des numéros d'urgence nationaux. Le personnel des centres d'urgence doit être en mesure de répondre aux appels en plusieurs langues.
- L'«E112» est une version du numéro d'appel 112 qui permet de transmettre des données électroniques de localisation. Les opérateurs télécom connaissent l'origine géographique de l'appel et transmettent cette information aux centres d'urgence, qui, de leur côté, doivent être équipés pour traiter ce type de données. L'E112 est le développement logique du 112: Si on ne sait pas exactement où on est, il vaut mieux que le centre d'urgence reçoive cette information automatiquement pour pouvoir réagir au plus vite.
- L'eCall repose sur l'E112. Les centres d'urgence doivent être capables de traiter des appels E112. Ils doivent également pouvoir interpréter le "minimum de données" transmises automatiquement par le système eCall. En plus des coordonnées du lieu de l'accident, ce minimum de données contient des informations relatives au type et au modèle du véhicule (savoir si c'est une voiture familiale ou une citadine peut donner des indications sur le nombre de blessés), l'itinéraire emprunté (une information importante, surtout en cas d'accident sur autoroute) et d'autres informations utiles aux services de secours.

Développer eCall: les défis

Malgré les avantages réels que l'on peut retirer de cette technologie existante, il reste du chemin à parcourir avant qu'eCall ne soit installé et fonctionne dans toute l'UE. Ceci résulte principalement du fait que des actions doivent être menées en parallèle par différents acteurs qui participent au développement du service:

- Premièrement, toute nouvelle voiture qui sort des chaînes de montage devra être équipée du système eCall répondant aux normes européennes (comme déjà approuvée par les instituts de normalisation CEN et ETSI).
- Deuxièmement, les opérateurs télécom doivent garantir l'identification des appels eCall par les réseaux de téléphonie mobile, pour que le minimum de données soient transmises aussi rapidement que possible depuis le véhicule accidenté vers le centre d'appel d'urgence.
- Troisièmement, les centres d'urgence et les services de secours doivent être techniquement à même de traiter les informations transmises par eCall. Les centres d'urgence doivent, par exemple, être capables de recevoir et de traiter le minimum de données, mais également être équipés des technologies qui permettent d'envoyer ces informations à l'ambulance, la police, les pompiers, l'hôpital, etc. Malheureusement, tous les centres de secours de l'Union européenne ne répondent pas encore à ces normes.

Le Forum européen de mise en application de l'eCall (EeIP)

Le Forum européen de mise en application de l'eCall rassemble des experts des Etats membres et autres partenaires (constructeurs automobiles, opérateurs télécoms, fournisseurs, associations d'automobilistes et administrations des routes) pour mettre en œuvre d'une manière coordonnée les différents éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'eCall.

Le Forum oriente, coordonne et contrôle, au niveau européen, les travaux d'avancement de mise en place du service eCall. Il en assure le déploiement efficace, harmonieux et en temps du service.

Projets pilotes de Pré-déploiement: HeERO

La Commission cofinance des projets pilotes de pré-déploiement de l'eCall dans neuf pays européens. Dans le cadre du projet HeERO, ces pays mettent à jour leur infrastructure d'intervention d'urgence pour tester et garantir l'interopérabilité et l'efficacité du service eCall à travers les frontières.

Large soutien à eCall

A ce jour, 22 Etats membres de l'Union européenne ont formellement apporté leur soutien au déploiement d'un eCall paneuropéen: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, le Grand-duché de Luxembourg, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Rou-

manie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque et la Suède. La Bulgarie et la Pologne ont lancé la procédure interne précédant la ratification de l'eCall. L'Irlande a exprimé, par écrit, son soutien pour l'introduction obligatoire de l'eCall. La Croatie, l'Islande, la Norvège et la Suisse se sont engagés formellement. Pour différentes raisons, la France et le Royaume-Uni expriment encore des réticences quant au soutien de l'eCall. Le Royaume-Uni hésite pour des raisons liées aux coûts.

En plus de l'appui gouvernemental, on compte plus de 100 engagements officiels de l'industrie, des organisations de sécurité routière et autres parties prenantes qui soutiennent eCall (voir liste des signataires sur www.ec.europa.eu/ecall).

À de nombreuses reprises, le Parlement européen a assuré de son appui total au déploiement de l'eCall, et un large sondage public a démontré que la majorité des citoyens européens souhaitent avoir eCall dans leur prochaine voiture.

Déploiement: prochaines étapes

Le déploiement d'un service eCall harmonisé et interopérable en Europe est une action prioritaire tant en ce qui concerne le Plan d'Action SIT de la Commission que la Directive sur le déploiement de Systèmes Intelligents de Transport (SIT).

La Commission veut également accélérer le déploiement de l'eCall et y contribue par de nouvelles mesures comme:

- le soutien apporté au Forum européen de mise en application de l'eCall,
- et les actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs, conducteurs et concessionnaires automobiles.

La Commission propose également des mesures réglementaires visant différents acteurs, à savoir:

- L'industrie automobile: la mandater pour installer un système eCall à prix abordable dans tous les véhicules;
- les opérateurs télécoms: transmettre le plus vite possible les appels eCall ainsi que l'ensemble minimum de données fournies par le système vers les centres d'appel d'urgences (stipulé dans la Recommandation CE C(2011)6269 final du 8 septembre 2011);
- les Etats membres: d'actualiser leurs centres d'appels de secours pour un traitement efficace des appels eCall.

Plus d'information

- **la page web eCall (en anglais):** www.ec.europa.eu/ecall
- **le site web iCar support (en anglais):** www.icarsupport.eu
- **Europe's Information Society Thematic portal:** www.ec.europa.eu/information_society